

Un projet immobilier aujourd'hui ?

Si je veux réaliser un projet aujourd'hui, quelle est la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme sur ma commune ?

Les PLU communaux restent en vigueur tant que le PLUiH, en cours d'élaboration, n'est pas approuvé. **Il faut donc se référer à ce document pour connaître la réglementation applicable à la parcelle en vigueur sur votre commune.**

Cependant, il peut être décidé de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLUiH.

Les habitants sont-ils consultés ?

Les habitants et les acteurs du territoire sont associés tout au long de l'élaboration du PLUiH.

Plusieurs événements ont permis aux élus de construire un projet partagé en concertation avec la population et les acteurs du territoire : une réunion publique en décembre 2018, des ateliers sur diverses thématiques en phase de rédaction du diagnostic (habitat, agriculture, trame verte et bleue), une exposition dans toutes les mairies et au siège de l'Agglomération, la tenue de permanences entre juin à octobre 2019, ainsi que la mise à disposition de registres de doléances ou encore la possibilité d'adresser des courriers.

L'information sur l'avancée du projet est relayée via l'onglet « Actualités PLUiH » du site internet d'Annonay Rhône Agglo (<https://annonayrhoneagglo.fr/-Actualites-du-PLUiH-.html>), les réseaux sociaux, la presse locale...

Enfin, avant l'approbation du PLUi-H, il est prévu :

- > de nouveaux événements de concertation, dont une nouvelle réunion publique,
- > l'organisation d'une enquête publique à l'échelle de tout le territoire, afin de recueillir toutes les observations de la population.

En quoi le PLUiH me concerne ?

Le PLUiH va définir des droits et des obligations à respecter pour chaque projet de construction. Il régit les règles de constructibilité, mais aussi les aspects des constructions. Le PLUiH va planifier les projets d'infrastructures et d'aménagements futurs. À terme, il dessine le territoire de demain et agit sur le quotidien de chacun (offre de logements, de transport publics, préservation des espaces naturels, localisation des commerces et services, etc.).

PLUiH

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat

Foire aux Questions du PLUiH

